INFOCOMMUNE
FEVRIER 2018
N° 128

# Saint-Léger en Gaume




## SOMMAIRE


- Le mot du Bourgmestre
- Vie communale
- Environnement
- Agriculture
- Vie sociale
- Vie culturelle
- Vie sportive
- Vie touristique
- Petite enfance, jeunesse et enseignement
- Nos joies, nos peines
- Chronique léodégarienne


## BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION TRIMESTRIEL







Poncelet S.P.R.L. Assurances

*Assurances - Prêts - Financements*
*Agréé F.S.M.A. : 013980 A  N° entreprise : 0426213842*

**Rue du 5 Septembre, 29**
**6747 Saint-Léger**

Tél. : 063/23 93 44
Web : http://013980.brokerweb.be
E-mail : poncelet.luc@portima.be

Bureau ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Sauf le mercredi après-midi sur rendez-vous et fermé le jeudi après-midi

KÉVIN BILOCQ
TERRASSEMENT - NIVELLEMENT - AMÉNAGEMENT
+32 497 94 27 19
info@kevinbilocq.be
www.kevinbilocq.be
Châtillon

**MT Toiture**
Couverture, charpente, zinguerie

**Mickaël Tasiaux**

6 rue de France
6747 Saint-Léger

0491/457005
mt.toiture@hotmail.be

Optique Goffinet
Saint-Léger
Tél. 063/23 92 21

Heures d'ouverture :
Lundi de 14h à 19h
Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Samedi de 9h à 12h
Egalement sur RDV

Regifo Edition .be SPRL

**Notre société réalise depuis plus de 30 ans pour les indépendants, associations, PME, entreprises et autres…**

- Création logo - Création image visuelle
- Flyers - Triptyques - Folders (avec ou sans distribution en toutes-boîtes)
- Brochures et dépliants explicatifs ou de présentation
- Cartes de visite - Bons de commande - Factures - Bordereaux

*> Vous êtes à la recherche d'une nouvelle collaboration dans ce domaine.*
*> Vous souhaitez donner un nouveau dynamisme à votre communication.*
*> Vous êtes sensibles au budget que représente votre poste communication.*

*Nous sommes la solution.*
*Vous désirez un renseignement sur nos services ?*

*Contactez-nous, nous viendrons vous présenter tout notre savoir-faire :*
*Par mail : info@regifo.be ou par tél. 071 / 74 01 37*

***- rue Saint-Roch, 59 - 5070 Fosses-la-Ville -***

Regifo Edition

**Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition**
**rue St Roch 59 - Fosses-la-Ville**
**T. 071/74 01 37 • F. 071/71 15 76**

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous !

**info@regifo.be**
**www.regifo.be**

Votre conseiller en communication,
Mr Roland CROSSET se fera un plaisir de vous rencontrer.
087/26 78 86

Grand Merci aux annonceurs
chez qui nous vous recommandons
vos travaux et achats !



# Table des matières


**Le Mot du Bourgmestre** 3

**Vie communale**
- Heures d'ouverture de la Maison Communale 4
- Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif 4
- Illuminations et enchantement 4
- Voeux communaux 4
- Un enfant, une transaprente 4
- Opération Be Wapp - Grand Nettoyage de Printemps 4
- Noces d'Or 2018 4
- Accueil des nouveaux arrivants 5

**Environnement**
- La renouée du Japon 5
- Horaire d'ouverture de votre recyparc 6
- Identification, enregistrement et stérilisation des chats domestiques 6
- Stérilisation des chats errants 7
- I Live Green 8
- Ateliers/formations du Parc Naturel de Gaume 8
- «Vergers pour la biodiversité» 9

**Agriculture**
- La parole aux agriculterus 9-10

**Vie sociale**
- Nouveaux indépendants 11
- Des locaux tremplins dans la gendarmerie 11
- Horaires de vos médecins 12
- Attractivité de la Médecine Générale 12
- L'unité scoute de St Léger récompensée 13
- «Senior Focus» : la boîte à tartines qui sauve des vies 13

**Vie culturelle**
- Activités de la bibliothèque 14
- Le passage à l'adolescence... 14
- Création de papier avec Tribal Souk 15

**Vie sportive**
- Engagement étudiants - été 2018 15

**Vie touristique**
- L'aventure Isachri se termine 16
- Voies lentes 16

**Petite enfance, jeunesse et enseignement**
- L'alimentation au cours de morale 17
- La citoyenneté s'apprend tôt 17
- De voir de Mémoire 17
- Communication positive 17
- Stages durant les congés scolaires 18

**Nos joies, nos peines** 22

**Chronique léodégarienne** 22


Saint-Léger en Gaume

## LE MOT DU BOURGMESTRE

Mesdames, Messieurs,
Chers Léodégariens,

Ces dernières années, nous avons réalisé des travaux importants sur notre réseau de distribution d'eau.

Étant régulièrement interrogé sur ce sujet, il m'a semblé intéressant de vous rappeler la configuration de notre réseau.

Le réservoir de Saint-Léger se trouve au lieu-dit « Le Fayi ». Il a une capacité de 600 m³. Il est approvisionné par deux sources qui ont un débit moyen de ± 1.000 m³/jour. Ce réservoir alimente le village de Saint-Léger.

Un deuxième réservoir d'une capacité de 400 m³ se trouve sur les hauteurs de Meix-Le-Tige. Son remplissage, au départ du réservoir de Saint-Léger, est assuré de nuit par deux pompes de refoulement. Il approvisionne les villages de Châtillon et de Meix-Le-Tige.

La rue d'Udange est alimentée via un surpresseur, car la pression dans cette rue serait insuffisante par gravitation.

Sur une année, nos deux sources produisent ± 355.000 m³. Nous en utilisons moins de la moitié (180.000 m³). Le trop-plein reprend son écoulement normal vers le ruisseau de La Rouge-Eau.

Depuis 2007, le nombre de compteurs a augmenté de 16 %. Nous sommes passés de 1.400 à 1.620 compteurs.

Mais si, en 2007, la consommation moyenne par compteur était de 97 m³, elle est descendue, 10 ans plus tard à 83 m³. Soit une diminution de ± 15 %.

J'espère que ces informations vous seront d'une quelconque utilité.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Votre Bourgmestre,
Alain RONGVAUX



## Heures d'ouverture de la Maison Communale

| | 8H | 9H | 10H | 11H | 12H | 13H | 14H | 15H | 16H | 17H | 18H | 19H |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| LUNDI | | | FERME | FERME | FERME | | | OUVERT | OUVERT | | | |
| MARDI | | | OUVERT | OUVERT | OUVERT | | | OUVERT | OUVERT | | | |
| MERCREDI | | | FERME | FERME | FERME | | | OUVERT | OUVERT | | | |
| JEUDI | | | OUVERT | OUVERT | OUVERT | | | OUVERT | OUVERT | | | |
| VENDREDI | | | OUVERT | OUVERT | OUVERT | | | OUVERT | OUVERT | | | |
| SAMEDI | | | OUVERT | OUVERT | OUVERT | | | | | | | |
| DIMANCHE | | | | | | | | | | | | |


| | | |
|---|---|---|
| Monsieur le Bourgmestre de Saint-Léger<br>Rue du Château, 19<br>B-6747 SAINT-LEGER | Tél : +32 (0)63/23.92.94<br>Fax : +32 (0)63/23.95.82 | www.saint-leger.be<br>commune.saint-leger@publilink.be |


## Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif

Vous souhaitez réserver les salles ou la cafétéria du complexe sportif ?

Pour réserver ou modifier une location, veuillez contacter, par téléphone du lundi au vendredi, de 13h00 à 16h00 ou par e-mail :

- Madame Mélissa SCHUMACKER - 063/23.92.94 – **melissa.schumacker@publilink.be**
- Monsieur Daniel TOUSSAINT - 063/58 99 22 - 063/23 92 94 - **daniel.toussaint@publilink.be**.

**Heures d'ouverture de la cafétéria**

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi / Dimanche |
|---|---|---|---|---|---|
| 21h-23h30 | Fermé | 21h-23h30 | 19h-23h30 | 20h-23h | Fermé |

## Illuminations et enchantement

« De nombreux navetteurs traversant la commune de Saint-Léger nous ont fait part de leur admiration face à la grande étoile lumineuse XXXL installée devant l'église de Châtillon.
Cela dit, l'installation d'illuminations de Noël dans une commune coûte-t-elle un pont ? Pas nécessairement quand on voit la première phase de nouvelles illuminations dans les trois villages de la commune de Saint-Léger. L'échevine Monique JACOB explique. « Durant l'été dernier, nous avons fait notre choix dans une entreprise spécialisée en tenant compte de l'inscription budgétaire de 10.000 € dédiée à cet effet. Je pense que, grâce à Jean-Michel, Bastien, Arnaud, Giles, Philippe et Grégory, notre équipe d'ouvriers communaux dirigée par Didier DEPIENNE et ayant œuvré dans leurs domaines respectifs, nous avons réussi à répartir judicieusement ces décorations lumineuses donnant une vraie touche festive de qualité aux trois villages de la commune ». Comme ces majestueuses étoiles assorties de gerbes lumineuses déposées à Meix-le-Tige et Châtillon. Ou encore à Saint-Léger, les décorations de la mairie, du parvis de l'église et des rangées d'arbres jouxtant le hall sportif. À noter que cette même équipe va démonter et stocker précieusement ce matériel auquel s'ajoutera une seconde tranche d'illuminations en 2018. »

*Article de l'Avenir du Luxembourg du 19 décembre 2017 – Georges VAN DEN ENDE*

## Voeux communaux

Voir photos pages 20-21.

## Un enfant, une transparente

C'est le samedi 24 février prochain qu'aura lieu la distribution annuelle des plants de transparente, offerts aux nouveau-nés de l'année 2016.



De plus amples informations vous parviendront dans les prochains jours.

## Opération Be Wapp – Le Grand Nettoyage de Printemps

Comme chaque année, la Commune de Saint-Léger vous donne rendez-vous dans le cadre du Grand Nettoyage de Printemps organisé partout en Wallonie afin de rendre nos communes plus propres.

**À vos gants, sacs et agendas, le rendez-vous est donné le samedi 24 mars dès 09h00 aux ateliers communaux !** Restez attentifs, vous recevrez d'ici peu toutes les informations utiles dans votre boîte aux lettres.

## Noces d'Or 2018

Vous pouvez d'ores et déjà le noter dans votre agenda, cette année, la cérémonie des Noces d'Or aura lieu le dimanche 12 août prochain. Lors de celle-ci, nous célèbrerons, en compagnie de l'Harmonie Royale Sainte-Cécile de Saint-Léger, les couples jubilaires.

## Accueil des nouveaux arrivants

**Vous êtes arrivés sur la commune entre le 1er mars 2017 et le 28 février 2018 ?** Cet article s'adresse à vous ! La commune de Saint-léger organisera sa traditionnelle soirée d'accueil des nouveaux arrivants le vendredi 30 mars prochain. Notez la date dans votre agenda ! De plus amples informations vous parviendront par voie postale dans les prochains jours.

## ENVIRONNEMENT




## La renouée du Japon

# La renouée du Japon explose

**Pour lutter contre l'explosion d'une renouée mettant en danger la biodiversité,** la clématite du Contrat de Rivière Semois-Chiers et du Parc naturel de Gaume.

● **Georges VAN DEN ENDE**

« *Expérience en cours* ». Si vous découvrez cette pancarte le long des voiries dans d'autres endroits publics, n'intervenez pas sur les herbes folles et mauvaises. Mettez-vous en rapport avec le service Environnement de votre Commune. Voire, si vous habitez dans le Sud de la province, avec les services du Contrats de Rivière Semois-Chiers ou le Parc naturel de Gaume. Vous n'obligerez pas ces deux ASBL à repasser comme dernièrement sur certains sites déjà traités contre une espèce les plus préoccupantes des plantes invasives du monde : la renouée du Japon.

### Saint-Léger, Musson, Virton et les autres en novembre 2016

En novembre 2016, c'était déjà dans le cadre d'une lutte commune du Contrat de Rivière et du Parc naturel dans les communes Virton, Musson et Saint-Léger de contre trois plantes invasives que nous avions repris ces propos de leurs représentantes respectives, Céline Zintz et Anne Léger. « *À la demande de Communes ou de privés, nous arrachons les berces du Caucase capables de provoquer de graves brûlures. Nous effectuons également l'arrachage de la balsamine de l'Himalaya le long de certains cours d'eau.* »

À cette époque également, c'est à côté de fauchages, bâchages et couches de terre qu'une nouvelle technique de lutte a été appliquée contre la renouée du Japon : la plantation de clématites. « *On s'est très vite rendu compte que le fait de faucher cette plante prolifique constituait un plus grand risque d'augmenter sa prolifération.* »

Dotée d'un pouvoir de reproduction extraordinaire, une infime partie de renouée suffit à recréer un plant. Un pouvoir de dispersion énorme encore multiplié par la présence de ces infimes particules dans de nombreux remblais.




**À Meix-le-Tige,** Anne Léger (Parc naturel de Gaume), Gilles Seyler et Arnaud Poncelet.

EdA

### Une clématite sauvage bien gaumaise

Pour préserver la biodiversité, c'est à une plante locale que l'on a fait appel. C'est tout autour du terrain où s'épanouit la renouée que des plants de clématites sauvages vont d'abord créer une barrière en s'accrochant à l'intruse japonaise. Avant de finalement l'étouffer en croissant en hauteur et en la recouvrant totalement. Une solution parmi d'autres pour un même objectif. « *On aurait pu planter du houblon, des liserons ou toute autre plante grimpante. Le lierre étant moins évident. Cela dit, cette extinction est nécessaire. L'adaptation de la nature est bien plus rapide que celle de l'homme. Et les générations futures risqueraient de ne connaître qu'une partie des composantes de notre biodiversité.* »

Bref, en décembre 2017, c'est à Robelmont, Halanzy, Meix-le-Tige (et bientôt à Sainte-Marie-sur-Semois) que des actions « clématites » ont été menées à nouveau par Céline et Anne, de concert avec des ouvriers communaux. À Meix-le-Tige, une seconde démarche de plantation s'est avérée nécessaire, à cause d'un manque « vertical » d'infos sur le fauchage vis-à-vis de services autres que communaux de nettoyage de voiries. On y veillera dorénavant. ■



EdA - 3025025R702

**Céline Zintz, Jean-Marie Pétrement,** Tony Thiry et Christopher Kim à Robelmont.

## Une plante invasive des plus préoccupantes

« *Naturalisée en Europe et en Amérique, la renouée du Japon est devenue une des principales plantes invasives. Elle est inscrite à la liste internationale des 100 espèces les plus préoccupantes pour la conservation de la nature.* »

Pas spécialement rassurante l'info que donne Wikipedia sur une plante aux qualités décoratives mais aussi fourragères. « *L'armée anglaise ayant remarqué dans leur colonie qu'était l'Inde à l'époque le développement rapide et les qualités fourragères de la renouée, l'avait introduite lors de la Première Guerre mondiale dans le Nord de la France pour assurer la nourriture des chevaux.* »

Et comme on l'a déjà précisé, un minuscule fragment de sa racine suffit à sa reproduction, cette capacité à faciliter l'élimination de ses concurrents en faisant une ennemie de la biodiversité. Pire, la fragmentation et le transport de morceaux de racines offrent à la plante de nouveaux territoires lors de travaux de terrassement, de génie civil et rural avec transports de matériaux... Ou plus simplement, son apparition dans les cimetières, par des couronnes mortuaires d'une époque révolue. Et même si les insectes herbivores peuvent dévorer ses feuilles, leurs dommages ne sont pas suffisants pour arrêter la propagation. ■ **VDE**

*Article de l'Avenir du Luxembourg du 4 janvier 2018 – Georges VAN DEN ENDE*

## Horaire d'ouverture de votre recyparc

### Été - du 1er mai au 31 octobre

- **Du lundi au vendredi de 13h à 19h**
- **Samedi de 9h à 18h**
- Fermé le dimanche
- Fermé les jours fériés légaux

### Hiver - du 1er novembre au 30 avril

- **Du lundi au vendredi de 12h à 18h**
- **Samedi de 9h à 18h**
- Fermé le dimanche
- Fermé les jours fériés légaux

### Dates des collectes spéciales 2018

Samedi 28 avril : collecte des vélos en bon état
Samedi 16 juin : collecte des livres en bon état
Samedi 21 octobre : collecte des jouets en bon état

### Dates de fermeture en 2018

Lundi 1er janvier
Mardi 13 mars - formation des préposés
Samedi 31 mars
Lundi 2 avril
Lundi 30 avril
Mardi 1er mai
Jeudi 10 mai
Lundi 21 mai
Lundi 4 juin
Samedi 21 juillet
Mercredi 15 août
Jeudi 27 septembre
Mardi 9 octobre - formation des préposés
Jeudi 1er novembre
Vendredi 21 décembre - formation des préposés
Lundi 24 décembre
Mardi 25 décembre
Lundi 31 décembre
Mardi 1er janvier 2019

## Identification, enregistrement et stérilisation des chats domestiques
## Notre commune participe à cette campagne

Depuis le 1er novembre 2017, de nouvelles mesures concernant l'identification, l'enregistrement et la stérilisation des chats domestiques sont en vigueur.

**PARTICULIERS, REFUGES ET ÉLEVEURS SONT CONCERNÉS.**

### L'IDENTIFICATION ET L'ENREGISTREMENT : QUELLES DÉMARCHES ?

**Quand doit-on faire identifier et enregistrer son chat ?**

**- PARTICULIERS -**

Si le chat est né avant le 1er novembre 2017
► Non obligatoires mais vivement conseillés

Si le chat est né après le 1er novembre 2017
► Obligatoires avant l'âge de 12 semaines et en tout cas avant qu'il soit donné ou vendu

► Obligatoires dans les 8 jours de leur arrivée pour les chats en provenance de l'étranger

**- ELEVEURS -**

Obligatoires avant l'âge de 12 semaines et en tout cas avant de céder l'animal

Obligatoires dans les 8 jours de leur arrivée pour les chats en provenance de l'étranger

**- REFUGES -**

Obligatoires avant de céder l'animal.

IDENTIFIER ET ENREGISTRER VOTRE CHAT EST UNE **DÉMARCHE POSITIVE ET RESPONSABLE**

D'un côté, la **liberté de mouvement** du chat est conservée voire renforcée. De l'autre, pour le propriétaire, c'est moins de stress et un grand soulagement de **retrouver son animal s'il s'est malencontreusement égaré**.

Une base de données nationale a donc été créée afin de répertorier tous les chats. Les autorités, les vétérinaires, les refuges ainsi que les propriétaires (pour les données les concernant) y ont accès.

**VOUS AVEZ PERDU VOTRE CHAT QUI N'ÉTAIT PAS IDENTIFIÉ ET/OU ENREGISTRÉ ?**

Vous pourrez le récupérer dans le refuge qui l'a recueilli uniquement à la condition de régler les frais d'identification et d'enregistrement.

**ET SI VOUS CÉDEZ OU VENDEZ VOTRE CHAT ?**

Les données d'identification doivent être actualisées par le vétérinaire ou par vous-même en accord avec le nouveau responsable.

# LA STÉRILISATION : QUELLES DÉMARCHES ?

## Quand doit-on faire stériliser son chat ?

### - PARTICULIERS -

Si le chat est né avant le 1er novembre 2017 :
► Au plus tard le 31décembre 2018, et en tout cas avant qu'il soit donné[1] ou vendu[1]

Si le chat est né après le 1er novembre 2017 :
► Avant l'âge de 6 mois

Si le chat est introduit sur le territoire de la Région wallonne après le 1er novembre 2017 et est âgé de + de 5 mois :
► Endéans les 30 jours de son introduction

### - ELEVEURS -

Obligatoire lorsque l'animal reproducteur n'est plus destiné à l'élevage.

### - REFUGES -

Obligatoire avant de céder l'animal.

*1 sauf si le détenteur ou l'acquéreur est un éleveur agréé ou une personne domiciliée en dehors de la Région wallonne

STERILISER SON CHAT A DE PRÉCIEUX AVANTAGES…

La **surpopulation féline** dans les refuges contraint souvent à des euthanasies. L'accueil étant trop coûteux et les chats n'étant que trop rarement accueillis dans une nouvelle famille. S'ajoute à cela la problématique des **chats errants** dans nos communes. La stérilisation permet de lutter contre ces phénomènes.

La stérilisation comporte également de **nombreux avantages** à la fois pour le propriétaire et son animal. Espérance de vie allongée, meilleure santé ou encore plus grande sociabilité… c'est un **nouveau départ** pour une **vie meilleure** pour tous.

♂

Moins agressif, moins de bagarres et de blessures

Moins fugueur

N'urine plus partout pour délimiter son territoire

♀

Moins de risques de cancers (mammaires ou des ovaires)

N'est plus en chaleur

**LA COMMUNE DE SAINT-LÉGER** participe à la campagne d'identification, d'enregistrement et de stérilisation des chats mise en place par le Ministre Carlo DI ANTONIO et prend en charge 75% des frais concernant l'identification, l'enregistrement et la stérilisation de votre chat domestique jusqu'à épuisement du subside.

Pour plus d'informations, merci de vous adresser au guichet de l'Administration communale ou par mail auprès de Mélissa SCHUMACKER (**melissa.schumacker@publilink.be**) afin d'obtenir le règlement et le formulaire.

Avec le soutien de la Wallonie

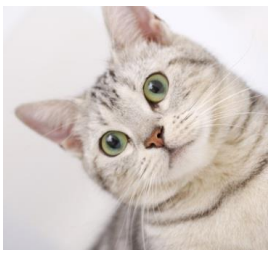
## Stérilisation des chats errants

## L'action de la commune est toujours en place jusque fin 2019 !

S.R.P.A. Arlon
Société Royale Protectrice des Animaux
Soutenue par la Fondation Amis pour toujours

Chaque année, il y a malheureusement toujours des chatons trouvés qui ont été abandonnés par des particuliers peu scrupuleux. Le chat errant n'est pas une race de chat sauvage qui habite dans les bois mais bien un chat domestique qui est livré à lui-même et qui se prolifère. La faute se trouve donc chez les particuliers qui ne prennent pas leur responsabilité en matière de stérilisation de leur animal domestique.

Pour contrer cela, nous avons mis sur pied depuis plusieurs années, en collaboration avec la SRPA d'Arlon et le Dr Bernard CONTANT, une campagne de stérilisation des chats.



La marche à suivre est simple, si vous trouvez un chat errant à stériliser, il vous suffit de :

1. Contacter la SRPA d'Arlon (**063/22.17.54**) afin d'obtenir un document à compléter. Attention, en cas de fraude, à savoir, si le particulier essaie de faire opérer son chat domestique aux frais de la commune, il sera sanctionné d'une amende de 500 € ;
2. Une fois le document rempli, vous pourrez vous rendre chez le Dr CONTANT afin de faire opérer le(s) chat(s).

En cas de besoin, des cages peuvent être mises à votre disposition pour la capture des chats errants (voir les conditions d'octroi en contactant la SRPA).

## I Live Green

L'Agence européenne pour l'environnement lance un concours vidéo (mini vidéos de 30 à 45 secondes) à l'échelle européenne **ciblant** :

- Le citoyen ;
- Les associations actives dans la protection de l'environnement ;
- Les établissements scolaires ;
- Les entreprises ;
- Les administrations

Bref, tout groupement ou personne individuelle souhaitant partager une bonne pratique en faveur de l'environnement.

**Quatre thématiques sont ciblées :**

- l'alimentation durable ;
- l'air pur ;
- l'eau propre ;
- la réduction des déchets.

**Durée de la campagne :**

Le concours est ouvert jusqu'au 31 mars 2018.

Un prix en espèces de 1.000 euros sera remis aux lauréats (les gagnants par catégorie seront annoncés le 5 juin 2018 lors de la « Journée mondiale de l'environnement »).

**Pour de plus amples informations :**

Vous trouverez toutes les informations utiles sur :

- le portail de l'environnement : **http://environnement.wallonie.be/ilivegreen/ ;**
- le portail de la Wallonie : **http://www.wallonie.be/fr/concours/partagez-en-video-vos-initiatives-pour-lenvironnement**
- sur facebook : **https://fr-fr.facebook.com/wallonie.environnement/**






I LIVE GREEN

## Les ateliers/formations du Parc Naturel de Gaume

### DES FORMATIONS « VERGER »

**Samedi 17 février 2018 de 9h30 à 12h00.**

***Techniques de base de formation et d'entretien des arbres en espaliers*** formation par **Fabrice de BELLEFROID**, de Nature et Progrès

- Comment planter et former les arbres en espaliers, choisir les variétés adaptées, choisir la forme utilisée en fonction de l'espace dont on dispose, les haies de fruitiers en contre-espaliers, etc. ;
- Questions et réponses ;
- Org. PNDG, inscription préalable indispensable à **a.leger@pndg.be** (groupe limité) ;
- Endroit à déterminer ;
- PAF 5 euros.

### NATURE EN GAUME

**Mardi 20 février 2018 à 20h00**

***Nos batraciens : que faire pour les aider ?*** Conférence par **Thierry KINET** de NATAGORA

- Les populations d'amphibiens diminuent, certaines sont en danger ;
- Que faire pour les aider ?
- Org. PNDG, inscription préalable indispensable à **a.leger@pndg.be** ;
- À la Maison du Parc naturel de Gaume, château de Rossignol ;
- Gratuit.

### UNE FORMATION « PERMACULTURE »

**Mardi 27 février 2018 de 18h30 à 21h00**

***La culture de champignons sur bûches*** atelier pratique animé par **Fanny LECROMBS**, de Nature Attitude (CRIE d'Anlier)

- Dans les magasins, on peut acheter ses champignons en barquettes, en conserves, séchés ou en kit prêt à pousser... On peut aussi les récolter en forêt. Mais savez-vous qu'il est également possible de les faire pousser chez soi, à l'extérieur, sur des buches de bois ? Une fois le travail réalisé, les buches produisent pour plusieurs années.
- Au cours de cet atelier, nous apprendrons comment inoculer des buches de bois, comment les mettre à fructifier, quelles sont les couples « essences de bois/variété de champignon » qui fonctionnent bien sous nos contrées, où se procurer du mycélium sain.
- Amenez une buche de **feuillu fraichement coupée** (20cm de diamètre environ, 1m20 à 1m50 de long), **une foreuse et une mèche à bois** (idéalement 9mm) et repartez avec des champignons pour plusieurs années
- Org. PNDG, inscription préalable indispensable à **a.leger@pndg.be** 0479/43.74.19 (max 20 personnes) ;
- À la Maison du Parc naturel de Gaume, château de Rossignol ;
- PAF 25 euros.

Parc naturel DE GAUME

## Les projets « Vergers pour la biodiversité » du Parc naturel de Gaume

1. **Recherche de variétés locales intéressantes** : les participants aux soirées pomologiques au cours desquelles Marc LATEUR a identifié des fruits qu'il ne connaissait pas et qu'il trouvait intéressants, peuvent se signaler auprès du Parc Naturel de Gaume. Le projet consiste à fournir du bois de greffe à Marc LATEUR pour qu'il puisse perpétuer ces variétés qui peuvent s'avérer intéressantes. Ce bois de greffe doit être prélevé courant janvier, càd très vite. Si vous êtes dans le cas, merci de le signaler de manière à ce que nous puissions faire parvenir du bois de greffe à Marc LATEUR, et sauver ainsi un patrimoine génétique important.
2. **Opération « Retour au pays »** : il s'agit de « rapatrier » des variétés très locales, de Gaume et d'Ardenne méridionale, conservées par Marc LATEUR au CRAW à Gembloux. Ces variétés retrouvées par M. POPULER et par Marc LATEUR se trouvent en 1 ou 2 exemplaires à Gembloux, et nous voulons les sauver de la disparition en les rediffusant en Gaume et en Ardenne méridionale. Vous pourrez donc vous les procurer, par l'intermédiaire du Parc Naturel de Gaume, en les commandant pour le 10 mars au plus tard (liste des variétés sur **www.parc-naturel-gaume.be**).
3. **Restauration des vieux vergers** : ces derniers sont en train de disparaître rapidement (notamment à cause des difficultés d'entretien), or ce sont les vieux vergers qui abritent la biodiversité la plus intéressante. Nous voulons donc aider les propriétaires de vieux vergers qui le souhaitent à les entretenir de manière à y maintenir une biodiversité importante et à prolonger la vie de leur vieux verger.
4. **Entretien des jeunes vergers** : les jeunes plantations ne demandent pas énormément de travail, mais il est important de veiller à leur donner un bon départ. Une taille de formation pendant les premières années et un entretien annuel peuvent vraiment les aider à démarrer correctement et à faire fructifier les efforts importants que vous avez consentis pour les planter. Notre projet est donc d'aider les planteurs à faire démarrer leur plantation correctement.

**Informations et organisation** : Parc Naturel de Gaume, **a.leger@pndg.be** - 0479/43.74.19 - **www.parc-naturel-gaume.be**



# AGRICULTURE

**Suite aux souhaits formulés par nos agriculteurs lors des consultations de notre PCDR, cette nouvelle rubrique a pour objectif de laisser la parole à nos agriculteurs et de permettre une meilleure information de leur métier**

## La parole aux agriculteurs

### EST-IL VRAI QUE LE CALCIUM DU LAIT EST REMPLAÇABLE ?

Dans le cadre d'une alimentation équilibrée les recommandations nutritionnelles préconisent de consommer 2 à 3 produits laitiers par jour, essentiellement afin de couvrir nos besoins en calcium.

Consommer trois produits laitiers par jour, nous permet de couvrir 70% de nos besoins journaliers (= +- 900 mg/jour chez un adulte).

### En quoi le calcium est-il si important pour notre santé ?

Le calcium est essentiel pour la formation des os et leur préservation. À l'âge de 18/20 ans, la formation des os est terminée. Si le jeune ne consomme pas suffisamment de calcium pendant l'enfance et l'adolescence, la qualité des os n'est pas suffisante et il faudra vivre avec ce déficit. L'ostéoporose (processus qui rend l'os plus fragile et plus poreux) touche 1 femme sur 3 et 1 homme sur 5 de plus de 50 ans.

### Mais pourquoi le calcium laitier ?

- Il est l'un des mieux assimilés, 30 à 40 % de la quantité consommée est retenue par l'organisme. Les végétaux (excepté les choux) contiennent des substances qui diminuent l'absorption du calcium.
- Le lait est un aliment complet, riche en protéines de bonne valeur nutritionnelle, il contient 22 minéraux essentiels et des vitamines A, B et D, des acides gras variés et du lactose. Les protéines du lait, le lactose et la vitamine D favorisent l'absorption du calcium dans l'intestin.
- Le ratio calcium/phosphore du lait est très favorable à la fixation du calcium dans les os.

Dans notre régime alimentaire européen, le lait et les produits laitiers sont difficilement remplaçables. Il faudrait un changement radical de régime alimentaire pour s'en passer et consommer des choux, amandes, légumes secs et sardines en grandes quantités. Par exemple, un grand verre de lait (250 ml) permet d'absorbé 100 mg de calcium alors qu'il faudrait 500 g de chou vert ou 250 g d'amandes pour en absorber la même quantité.

## LE LAIT : ALLERGIE ET INTOLÉRANCE : À NE PAS CONFONDRE !

### L'intolérance est une difficulté à digérer le lactose, le sucre du lait.

20 % de la population adulte est intolérante au lactose.

⇨ Les yaourts et les fromages sont généralement bien tolérés car pauvres en lactose.

### L'allergie est une réaction exagérée du système immunitaire aux protéines du lait.

1 à 2 % des nourrissons sont allergiques aux protéines du lait. Dans 95 % des cas, l'allergie disparaît avant 5 ans.

⇨ Le remplacement du lait de vache par le lait de chèvre est efficace chez 1 personne sur 3.

⇨ Le remplacement du lait de vache par des boissons végétales (soja, amandes, …) sans suivi diététique est dangereux chez les enfants, notamment à cause des très faibles teneurs en protéines des boissons végétales.

**En cas d'allergie ou d'intolérance, le diagnostic doit être confirmé par un médecin. En cas d'allergie, le suivi diététique peut être utile.**





## LES PRAIRIES, UN BIENFAIT POUR L'ENVIRONNEMENT !

**48 % de la surface agricole wallonne est formée de prairies (soit 345.000 ha).**

- Les ruminants sont les seuls animaux capables de digérer l'herbe et de la transformer en aliments de qualité pour l'homme : le lait et la viande. L'élevage développé dans notre région façonne le paysage. Il permet d'entretenir l'écosystème des prairies, qui laissées à elles-mêmes retourneraient à l'état de taillis, puis de forêts.
- Les prairies et les haies qui les entourent abritent une grande biodiversité : oiseaux, insectes pollinisateurs, vers de terre, chauve-souris, lièvre, renard, blaireau mais aussi luzerne, trèfle, fétuque, fléole qui sont des graminées spécifiques aux prairies.
- Les prairies permettent également de lutter contre le réchauffement climatique puisque ce sont des puits de carbone. Une prairie absorbe une grande partie des émissions de gaz à effet de serre provenant des vaches qui pâturent dessus.
- Les agriculteurs utilisent des techniques qui favorisent la conservation des prairies et leur biodiversité : pâturage, fauchage tardif permettant le resemis naturel, zone refuge (partie non fauchée), entretien des haies et des mares, …

## LA QUALITÉ DES PRODUITS LAITIERS : L'AFFAIRE DE TOUS LES ACTEURS DU FERMIER AU CONSOMMATEUR !

Les acteurs du secteur laitier accordent beaucoup d'importance à l'hygiène du lait et à sa qualité. C'est pourquoi, de nombreux contrôles sont effectués.

- **Chez le fermier** : pour pouvoir vendre son lait à une laiterie, il doit être certifié « Qualité Filière Lait » (QFL). Ce cahier des charges vérifie le bien-être et la santé des vaches, le logement, la manière de traire, le nettoyage des installations, …
  → **En 2016, 98 % des producteurs wallons sont certifiés QFL**
- Lorsque **la laiterie** vient chercher le lait chez le fermier, un échantillon est prélevé. Différentes analyses permettent de déterminer l'hygiène de la traite, l'état de santé du pis (qui peut être infecté = mammite), l'absence de résidus de médicament (notamment d'antibiotiques) et la propreté visible du lait
  → **En 2016, 99,8 % des producteurs laitiers ont été contrôlés négatifs à la présence d'antibiotiques dans le lait.**
- **Avant la transformation du lait**, des échantillons sont prélevés par l'industrie laitière sous le contrôle de l'AFSCA (Agence Fédérale de la Sécurité de la Chaine Alimentaire) afin de détecter d'éventuels résidus de pesticides, métaux lourds et autres contaminants.
  → **Aucun dépassement de la norme légale des pesticides n'est observé dans le lait produit sur notre territoire en 2016.**
- **L'emballage et la transformation du lait** en produits laitiers sont soumis à des exigences légales d'hygiène et de qualité contrôlées par l'AFSCA. Les entreprises laitières assurent aussi la traçabilité des produits laitiers des producteurs de lait jusqu'à la vente des produits.
- **Chez le consommateur** : le lait et les produits laitiers sont des aliments fragiles. Il faut veiller à les garder au frais durant leur transport du magasin à la maison et les conserver dans le frigo.





## De nouveaux indépendants sur la commune

### *Anne BORCEUX-OBCHETTE*




### *Delphine BOSENDORF - Natur'Belle*

Le 15 décembre dernier, Delphine a ouvert les portes de son nouvel institut de beauté à Saint-Léger. Heureuse de partager avec vous ce nouveau tournant de vie, Delphine a pour motivation de vous emmener dans une parenthèse de détente et de bien-être l'espace d'un moment et rendre nos Léodégariennes et leurs voisines encore plus « Natur'Belle » !

Une idée cadeau pour les fêtes? N'hésitez pas à offrir un chèque cadeau pour un soin. Soins visage, corps, massages, onglerie, épilations, extensions de cils, maquillage.

**Sur rendez-vous les mercredis après-midi, vendredis et samedis.**

Rue de France, 36 à Saint-Léger
0471/27.15.87
**naturbelle6747@gmail.com**

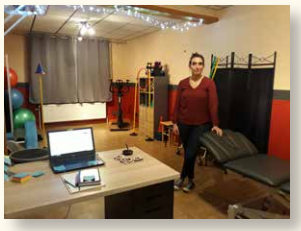



## Des locaux tremplins dans la gendarmerie

À l'ancienne gendarmerie, la Commune de Saint-Léger a mis à disposition deux locaux tremplins afin de permettre à deux professions libérales de démarrer leurs activités respectives.

Il s'agit d'Élodie NICOLAS, kinésithérapeute originaire de la commune et du docteur en médecine générale, Aurélie SIMON.

### *Élodie NICOLAS*



Récemment diplômée ;

Exerce dans les domaines de la revalidation fonctionnelle, la respiration et la neurologie ;

Formation continue à L'UCL sur la rééducation des patients cérébrolésés.

**Contact :**

**41/A rue d'Arlon**
**0477/66.60.34**

### *Aurélie SIMON*



Diplômée en 2011 ;

ONE

Électrocardiogramme

Mésothérapie

**Contact :**
**41/B rue d'Arlon**
**0498/25.22.49**

## Les horaires de vos médecins

### Dr. Michel BAULARD — Médecine générale
**Voie de Vance, 18 – 6747 Saint-Léger – 063/23.91.88**

**Consultations :**

- Lundi : 08h30 – 10h30 (libres) / 16h00 – 18h30 (libres)
- Mardi : Consultations sur rendez-vous
- Mercredi : 08h30 – 10h30 (libres) / Consultations sur rendez-vous l'après-midi
- Jeudi : 08h30 – 10h30 (libres) / Consultations sur rendez-vous l'après-midi
- Vendredi : Consultations sur rendez-vous le matin / 15h00 – 17h00 (libres)

Possibilité de prendre rendez-vous pour des consultations, tous les jours, en dehors des heures de consultations libres.

**Contacts téléphoniques :**

Lundi, mercredi et jeudi : 19h00 – 19h30
Mardi et mercredi : 13h00 – 13h30

### Dr. Sandrine KOOS — Médecine générale
**Grand-Rue, 102 - 6747 Châtillon – 063/23.69.25**

**Consultations :**

- Lundi : 08h30 - 9h30 (libres) / 16h30 - 18h30 (libres)
- Mardi, jeudi et vendredi : sur rendez-vous toute la journée.

### Dr. Fabienne HANOTIAU — Médecine générale
**Rue d'Arlon, 12 – 6747 Saint-Léger – 063/22.81.85**

**Consultations :**

- Lundi : 08h30 – 10h00 (libres) / 14h00 – 16h00 (libres)
- Mardi : 08h30 – 10h00 (libres)
- Mercredi : 08h30 – 10h00 (libres)
- Jeudi : 08h30 – 10h00 (libres) / 14h00 – 16h00 (libres)
- Vendredi : 08h30 – 10h00 (libres)

Possibilité de prendre rendez-vous.

### Dr. Aurélie SIMON — Médecine générale
**Rue d'Arlon 41/B - 6747 Saint-Léger - 0498/25.22.49**

**Consultations :**

- Lundi : 10h00 – 12h00 (libres) / 14h00 – 18h30 (sur rendez-vous)
- Mardi : 08h30 – 10h00 (sur rendez-vous) / 14h00 – 18h30 (sur rendez-vous)
- Mercredi : 08h30 – 10h30 (sur rendez-vous) / 13h30 – 15h30 (libres)
- Jeudi : 08h30 – 10h30 (sur rendez-vous) / 14h00 – 18h30 (sur rendez-vous)
- Vendredi : 08h30 – 10h30 (libres)

## Attractivité de la Médecine Générale dans les Communes

La Province de Luxembourg, en partenariat avec l'ASBL Santé Ardenne (inter-cercles des médecins généralistes de l'Ardenne), mène actuellement différentes actions destinées à répondre à la pénurie de médecins généralistes en province de Luxembourg.

Créée par et pour les médecins généralistes, l'ASBL Santé Ardenne a pour principal objectif **de promouvoir la profession de médecin généraliste et plus spécifiquement de valoriser les spécificités du métier liées au milieu rural**. Pour remplir cette mission, l'association travaille sur différents volets repris dans un plan d'actions élaboré en étroite collaboration avec la Province de Luxembourg.

Ce plan s'articule en deux points essentiels :

- **Encourager l'installation de nouveaux médecins**
- **Soutenir les médecins en place**

Les actions visant à attirer les jeunes médecins dans notre région sont diverses et variées. Citons notamment : **l'accompagnement dans la mise en place de pratiques de groupe**, un cadre de travail de plus en plus recherché par les néo diplômés ; **une journée « Découverte de la médecine générale rurale »** qui a lieu chaque année au mois de novembre, **l'aide à la recherche de maîtres de stage, de solutions de logement et de mobilité pour les assistants et les étudiants**.

Outre le fait d'accueillir de nouveaux médecins, Santé Ardenne se préoccupe du **bien-être et de la bonne information des médecins** pratiquant déjà leur métier en Ardenne. Différents **outils de communication** ont notamment été mis en place à destination de la profession et des **formations** sont organisées chaque année. À l'écoute des médecins généralistes, Santé Ardenne est devenue un point de contact important des médecins pour toutes les questions liées aux aides, subsides, règles administratives…

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous rendre sur le site internet **www.santeardenne.be**.

Afin de rendre notre commune plus attractive pour les médecins et dans l'objectif d'accueillir des futurs jeunes médecins sur notre territoire communal, un appel à projet vient d'être introduit, en concertation avec nos médecins et la cellule attractivité de la Province de Luxembourg, dans l'objectif d'aménager des locaux pouvant accueillir un médecin et un assistant…

Echevin responsable du projet : Philippe LEMPEREUR

## L'unité scoute de Saint-Léger récompensée par la fédération scoute : « Une place pour CHACUN »

C'est avec beaucoup de fierté que l'Unité scoute de Saint-Léger s'est vue remettre, le dimanche 19 décembre dernier, l'écusson « une place pour CHACUN » par la fédération.

Cet écusson est remis aux unités qui entreprennent des actions en respect de l'ADN, le fondement, du scoutisme.

Cet ADN, cet « esprit scout » dont l'unité scoute se sent dépositaire et qui se transmet de génération en génération, en passant par chacun des enfants qui leur sont confiés.

Par la création de cette unité, par le dynamisme de celle-ci, par la volonté continue de formation interne, par son ouverture à l'autre, par son ouverture à la différence, la LU018 est fière de contribuer à cet esprit scout !

Cette récompense vient remercier le travail de longue haleine de ses membres !

Tous nos remerciements aux anciens animateurs, staff qui ont contribué à la belle réussite de cette Unité.

Retrouvez toutes les infos sur la page Facebook : Les Aventuriers Gaumais.






## « Senior focus » : la boîte à tartines qui sauve des vies

**En cas de disparition inquiétante ou de malaise, la recherche rapide et active d'informations sur la personne concernée est primordiale, voir vitale.**

**C'est la raison pour laquelle le service Social & Santé de la Province du Luxembourg a lancé le projet « SENIOR FOCUS »**

### Plus qu'une boîte à tartines !

Senior Focus est une boite à tartines facile à identifier (grâce à son logo) et rangée dans un endroit familier de tous : **le frigo**. Elle contient un ensemble de **renseignements utiles** sur la personne à secourir. Ainsi, les ambulanciers, pompiers, médecins généralistes, policiers, aides-soignants peuvent agir efficacement en cas d'urgence, les premiers instants étant capitaux. Ce kit est totalement gratuit pour les citoyens.

En cas de **disparition**, la boite Senior Focus renferme tous les éléments dont les policiers doivent disposer rapidement : la photographie du disparu, ses signes distinctifs (tatouages, une barbe, les cicatrices,…), ses habitudes de vie, son lieu de recueillement, les lieux qu'il fréquente, etc.




S'il s'agit d'un **malaise**, les services de secours y trouvent tous les renseignements médicaux indispensables à une bonne prise en charge rapide et adaptée : liste des médicaments, allergies, opérations subies, maladies,…

Si le citoyen en danger vit seul, la tâche s'avère encore plus ardue pour les services de secours qui doivent rassembler les premiers renseignements nécessaires. Grâce à Senior Focus, il suffit d'ouvrir la porte du frigo !

### En province du Luxembourg…

Convaincu par l'utilité du projet, le Service Social et Santé de la Province de Luxembourg, via son service « Bien Vieillir », a décidé de le mettre en place sur son territoire.

L'objectif : **distribuer cette boite en priorité aux habitants de + de 75 ans**. À l'intérieur de la boite se trouvera une fiche descriptive (données personnelles) et une fiche de suivi médical indiquant le nom du médecin traitant, le traitement pris, les allergies médicamenteuses, les affections chroniques et les aptitudes de la personne âgée.

**La Commune de Saint Léger adhérant au projet, a confié la mise en place de celui-ci au CPAS**. Le rôle du CPAS consistera à informer les aînés sur le projet, à les aider si nécessaire à compléter la fiche descriptive.

### L'aide des médecins sollicitée

Afin de compléter la fiche médicale intégrée à la boite, l'aide des médecins traitants sera très précieuse. En tant que professionnels de première ligne au sein des familles et habilités à fournir des informations médicales à d'autres confrères.

### Comment obtenir son « Kit Séniors Focus » ?

Vous pouvez retirer votre kit « SENIOR FOCUS » ou celui de vos parents (sur base d'une carte d'identité) au CPAS de saint Léger – 21 rue du château.

**Vous souhaitez avoir plus de renseignements, les assistantes sociales sont à votre disposition. N'hésitez pas à prendre contact avec le CPAS de Saint léger - rue du Château 21 à 6747 Saint Léger au 063/60.83.45.**



## Les activités de la bibli




La bibliothèque de Saint-Léger vous invite à ses soirées

**Jeux de société**

le vendredi 9 février & le vendredi 20 avril

de 18h30 à 21h



*Venez affronter vos amis à différents jeux, du plus classique au plus fou, de 7 à 77 ans.*

***Entrée libre***
Bibliothèque *À livre ouvert*
19, rue du Château
6747 – Saint-Léger
**Infos** au **063/58.99.24**
ou par email : **biblislg@publilink.be**

## Le passage à l'adolescence... et si vous fêtiez cette étape importante avec votre enfant ?

Votre enfant est en 6e primaire et entrera en secondaire en septembre prochain ? Nous l'invitons à venir fêter cette grande étape en compagnie de ses proches et d'autres jeunes !

Cette fête, il va en être l'acteur principal ! En effet, il s'agit d'un spectacle préparé par les enfants où, à travers différentes saynètes, ils mettent en avant les valeurs qui les ont fait grandir et qui vont faire d'eux les citoyens de demain. C'est en se basant sur des sujets de société qui les touchent et les interpellent qu'ils font part à leur entourage du regard qu'ils portent sur le monde.

Après ce spectacle, les familles peuvent se réunir autour d'un repas pour prolonger la fête. Une journée qui reste souvent un souvenir précieux pour les enfants !

**La fête laïque s'adresse à tous les enfants inscrits en 6e primaire quelle que soit l'école ou le type d'enseignement. Les frais sont pris en charge par les comités locaux et l'entrée au spectacle est gratuite.**

**La Fête laïque de votre région se déroulera le samedi 28 avril 2018 au Centre culturel de Virton.**

Votre enfant souhaite faire sa fête laïque ? Deux solutions :

- S'il est inscrit en morale, vous pouvez vous adresser à son professeur qui peut accepter de le parrainer dans la préparation du spectacle.
- S'il suit citoyenneté ou un cours de religion, vous pouvez contacter le CAL/Luxembourg qui prendra la préparation en charge. Celle-ci s'organise en trois à cinq rencontres selon le nombre d'enfants inscrits.

Inscriptions en ligne via le site **www.cal-luxembourg.be**

Infos :

CAL/Luxembourg 061/22.50.60 ou
**courrier@cal-luxembourg.be**

fête laïque de la jeunesse

## Création de papier avec Tribal Souk

Ce mardi 23 janvier, dans la salle des fêtes de Saint-Léger, le Centre d'expression et de créativité « Tribal Souk », en collaboration avec la comédienne professionnelle, Giovana CADEDDU de la Cie « le Vent qui parle » ont invité les habitants de Saint-Léger et d'ailleurs à créer, autour du matériau papier, une installation monumentale.

L'idée ici est de montrer que chacun d'entre nous est capable, en fonction de ses aptitudes créatives, d'exprimer et d'inventer un univers visuel qui emmène le spectateur à travers une histoire.

Par de simples manipulations du papier tantôt froissé, plié, déchiré ou sculpté chaque intervention mènera à une œuvre collective.

C'est aussi, de manière imagée, le reflet de la philosophie de travail de Tribal Souk.

Chacun de nous a sa place pour construire ensemble une culture qui nous ressemble.

Nos accueillantes de l'ATL ont pris part à cette formation.





# VIE SPORTIVE

## Engagement étudiants – été 2018

**L'administration communale de Saint-Léger engage des étudiants pour la saison estivale 2018**

- Du 2 juillet 2018 au 24 août 2018
  - Service travaux
  - Service forestier
- Du 22 juin 2018 au 31 août 2018
  - Complexe sportif/Syndicat d'Initiative

**Conditions :**

- **avoir 16 ans** accomplis au jour de l'engagement.
- Date limite de candidature : **28 février 2018**.

**La lettre de candidature, comportant la signature manuscrite, et le formulaire de candidature seront UNIQUEMENT** :

- adressés par courrier au Collège communal - Commune de Saint-Léger, Rue du Château 19, 6747 Saint-Léger)

ou

- déposés contre accusé de réception aux guichets de l'administration communale

Vous pouvez obtenir de plus amples informations auprès de :

- Mme Monique PONLOT - 063/23.92.94 – **commune.saint-leger@publilink.be**
- M. Daniel TOUSSAINT - 063/58.99.22 – **daniel.toussaint@publilink.be**

**Attention : le nombre places à pourvoir est limité. La date de dépôt des candidatures est primordiale !**

Les formulaires de candidature peuvent être obtenus aux guichets de l'Administration communale, sur le site internet de la commune (rubrique « Avis à la population ») ou par demande à **commune.saint-leger@publilink.be**.

**Le Centre sportif et culturel de Saint-Léger engage pour la saison estivale 2018**

Du 22 juin 2018 au 31 août 2018

- **plusieurs étudiant(e)s** pour la gestion de la cafétéria (service aux tables, installation de la terrasse, rangement et nettoyage). Une préférence sera donnée aux personnes ayant une expérience dans l'Horeca.
- **des maîtres-nageurs brevetés** pour la surveillance de l'espace baignade du lac.
- **des assistants** pour les maîtres-nageurs pour la surveillance de l'ensemble du site.

**Conditions :**

- Avoir **18 ans** accomplis au jour de l'engagement.
- Pour les maîtres-nageurs : disposer du brevet BSSA (en ordre de recyclage).
- Date limite de candidature : **28 février 2018**.

**Les candidatures sont à adresser à :**

Centre Sportif et Culturel et Saint-Léger
Att. Madame Monique JACOB, Présidente
c/o Administration communale de Saint-Léger
Rue du Château 19 - 6747 Saint-Léger

**Attention : le nombre de places à pourvoir étant limité, les candidats seront sélectionnés en fonction de l'ordre chronologique de rentrée des candidatures, de l'expérience éventuelle et d'une évaluation du travail effectué les années précédentes, le cas échéant.**

Vous pouvez obtenir de plus amples informations auprès de

- Mme Monique JACOB - 0471 83 15 13 – **monique.jacob@publilink.be**
- M. Daniel TOUSSAINT - 063/58.99.22 – **daniel.toussaint@publilink.be**l



## L'aventure Isachri se termine

Depuis de nombreuses années, les chambres d'hôtes Isachri ont accueilli bon nombre de baroudeurs et aventuriers en tout genre.

Néanmoins, le planning d'activité des chambres d'hôtes a quelque peu été modifié : le grand livre d'Isachri tournera sa dernière page le 30 avril 2018.

Nous leur souhaitons plein succès pour leur future nouvelle aventure et merci à eux pour le professionnalisme apporté au cours de ces 10 années d'activité.



## Voies lentes : 100.000 euros de subsides pour la prolongation de notre RAVeL

*« Philippe LEMPEREUR, l'échevin de la Mobilité douce et du Tourisme, explique la genèse du projet. « L'appel à projet lancé par le ministre DI ANTONIO de sécurisation intravillage voire intercommunale nous a permis de l'intégrer dans un projet plus large du schéma directeur d'un vélotourisme dans le Sud-Luxembourg autour de l'itinéraire W9 de Martelange à Torgny ».* Soit dans une partie du vélotourisme concernant Saint-Léger entre les communes d'Arlon et d'Étalle. Un projet donc pour lequel le plan proposé par la Commune de Saint-Léger a été accepté et qui, répétons-le, se situe, du départ du RAVeL vers Châtillon jusqu'à la rue des Louvières. *« Un projet qui à brève échéance va entre-autres permettre aux jeunes et moins jeunes cyclistes de se rendre sur un circuit sécurisé, du rond-point du Haut de Châtillon au lac de Conchibois et son hall sportif »*, apprécie l'échevin en conclusion.

Comme le disait Napoléon : *« Un petit dessin étant plus explicite qu'un grand discours »*; c'est sur le schéma ci-contre, agrémenté de photos, que nous allons décrire cette traversée de Saint-Léger point par point. Sur le plan où la voie lente suit la ligne continue rouge et où la ligne noire représente la Grand-Route N 82, une série de chiffres décrit les travaux et autres aménagements sécuritaires.

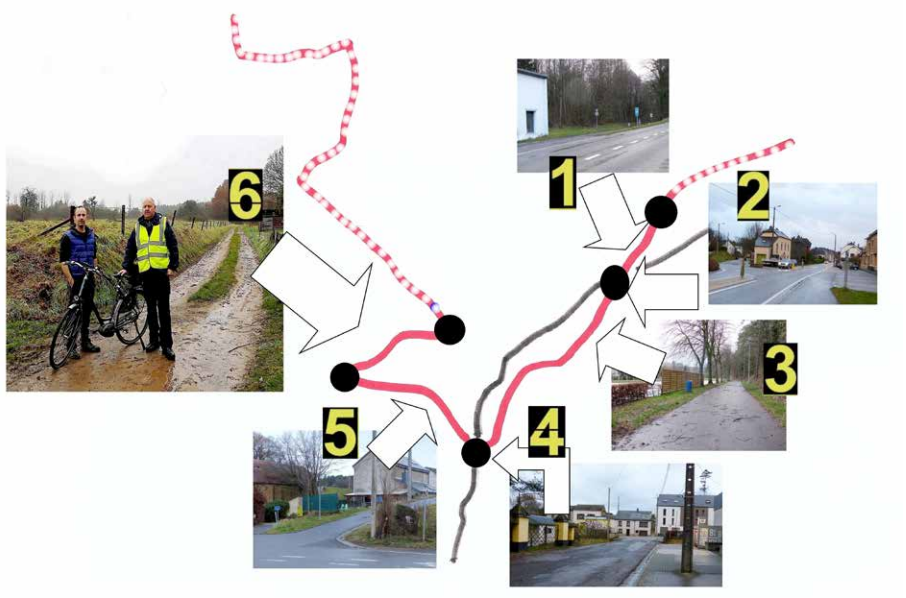
Passé le point 1 de la sortie du RAVeL près de l'usine Varodem, le point 2 désigne la sécurisation de la traversée de la N 82. Une fois la grand-route traversée, entre les points 2, 3 et 4, des aménagements sur des trottoirs voire directement sur la chaussée et une signalisation sécuritaire conduiront jusqu'au hall sportif, via le rond-point de Choupa (3) et la chaussée du Long du Lac.

Passé le point 4 de la sécurisation de la seconde traversée de la N 82, le parcours emprunte la rue Perdue (5) jusqu'au point 6, là où débute la « Voie la Vache » qui sera endurée jusqu'au point 7 où s'arrêtent les travaux du projet à la rue de France.

Ce tracé se poursuivra plus tard en direction de la commune d'Étalle (vallée de la Rouge-Eau) pour rejoindre ensuite Ethe via le RAVeL existant et de se poursuivre vers la France en empruntant le réseau de voies lentes de Virton et en traversant la commune de Rouvroy.

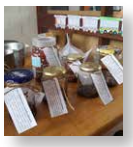
Cette démarche au coeur de la commune de Saint-Léger s'inscrit dans une réflexion plus globale. Via son PCDR, Saint-Léger continue à réfléchir passant des connexions intervillages avec d'autres possibilités offertes par le W9 désignant l'épine dorsale d'une voie lente importante et transfrontalière visant à relier Bastogne à Verdun. Une épine dorsale venant à Saint-Léger depuis de la commune d'Arlon, via le Bois d'Arlon et rejoignant sur le haut de Châtillon le RAVeL de Saint-Léger comme expliqué ci-dessus. »

*Article de l'Avenir du Luxembourg du 12 janvier 2018 – Georges VAN DEN ENDE*



## L'alimentation au coeur des préoccupations du cours de morale

Au cours de morale, dans les trois implantations, un nouveau thème a été abordé : l'alimentation. Les élèves ont appris comment manger équilibré et que certaines fois, il est préférable pour la santé d'essayer de créer ses



propres collations. C'est ce qu'ils ont fait lors d'un atelier culinaire au cours duquel ils ont fabriqué de la pâte à tartiner ainsi que des crêpes pour déguster leur « choco » fait maison.

## La citoyenneté s'apprend tôt

La citoyenneté n'est pas un vain mot pour les élèves de 5e et 6e de l'école de Meix-le-Tige, ils la pratiquent. Sensibilisés aux conditions de vie défavorables de certains enfants de leur âge, ces élèves ont décidé de partager leurs friandises reçues lors de la Saint-Nicolas avec les plus démunis. Chacun a donc confectionné une boite



cadeau qui a été remise aux Restos du Coeur à Arlon. Ces shoe-boxes ont été offertes à des enfants et des familles défavorisés lors des fêtes de fin d'année afin de leur apporter un moment de joie. Une belle action !

## Devoir de Mémoire : un voyage à Verdun pour ne pas oublier.

Les différentes guerres qu'a connues notre pays ont marqué de nombreuses familles de nos villages. « Il y a bien longtemps » penseront certains… Mais il suffit d'ouvrir un quotidien ou la télévision pour se rendre compte que la violence fait partie intégrante, hélas, de notre société.




Nos villages ont été marqués par ces deux conflits ; nous nous devons de ne pas oublier et de transmettre ce message de paix aux générations futures.

La Commune de Saint-Léger, en collaboration avec les écoles de notre commune, **a souhaité s'investir davantage dans ce devoir de mémoire** en offrant aux enfants des classes de 5e et 6e années primaires des 4 implantations scolaires de notre commune **une journée de visite à Verdun**.

C'est ainsi que le 27 novembre dernier, plus de 120 enfants ont pu découvrir de manière pédagogique, le Champ de Bataille Rive Droite, la Citadelle souterraine, le Fort et l'Ossuaire de Douaumont avec projection du film « Des Hommes de boue », le village détruit de Fleury et les vestiges de la Grande Guerre, boyau de communication, ...





## Initiation à la communication positive

Depuis ce 18 janvier les élèves de 3e maternelle ainsi que les élèves des classes primaires de l'école communale de Saint-Léger participent à des ateliers organisés par Madame Sophie MAGNETTE dont le thème est : « Les émotions et la gestion de celles-ci ».

Ces ateliers ont été mis en place suite à la proposition du Comité de parents de financer cette activité qui se déroule deux fois par mois jusqu'en juin.

### Les objectifs du Zatelier par Sophie Magnette :

Les Zateliers de Résonance, qui n'ont aucune prétention à la thérapie, proposent plus humblement d'initier les enfants à la communication positive, une initiation basée sur l'exploration de la gestion des émotions par le biais d'exercices d'expression théâtrale et d'improvisation.

Les objectifs sont donc de pouvoir conscientiser les enfants à l'importance de la communication verbale et non-verbale, de ses limites et de ses enjeux, sans toutefois imposer un modèle théorique ou des explications préfabriquées; au contraire, les enfants découvrent cette thématique à travers les exercices que sont réalisés ensemble - ce qui signifie l'adaptation du zatelier aux situations concrètes et singulières qui surgissent.

Les enfants ont l'opportunité d'aborder plusieurs thèmes, en fonction de leurs expériences, de leurs envies et de leur sensibilité personnelle : les conflits, les dérives, les vraies et fausses amitiés, l'exclusion, le vivre-ensemble, mais aussi les nombreuses questions que les enfants sont susceptibles de se poser - qu'est-ce qu'être heureux ? Pourquoi suis-je triste? Pourquoi suis-je en colère, qu'est-ce que j'en fais ?...

Via les différents exercices proposés, la confiance en soi, l'estime de soi, la coopération, la cohésion de groupe, la peur du ridicule et la création collective sont également abordés.

# Les stages dans votre commune durant les prochains congés scolaires

Pour des informations mises à jour régulièrement,
visitez le site de l'Accueil temps Libre saint-Léger https://sites.google.com/site/atlsaintleger
ou la Page Facebook Accueil Temps Libre – Saint-Léger



## PÂQUES 2018

### Stage d'exploration théâtrale :

L'asbl Tribal Souk propose

VOYAGE EN ABSURDIE
initiation au théâtre (tout public dès 7 ans)
Animatrices: Augustine Wilkin et Nathalie Bauduin

Stage Pâques du 03 au 06 avril 2018

Nous allons créer, inventer ensemble un monde imaginaire fait de personnages loufoques qui prendront vie par le jeu de l'expression théâtrale.
Les après-midi à l'aide de nos pinceaux,de nos ciseaux et différentes techniques artistiques nous travaillerons sur la scénographie et réaliserons accessoires/ costumes.

Lieu: salle des fêtes de St-Léger
Horaire : de 9h30 à 16h
PAF: 80€ - Accès article 27 (8 tickets)

Infos et inscriptions
tribalsouk@gmail.com - 0499 60 04 21

### Stage art et nature :




### Plaine :



# ÉTÉ 2018

## Plaines :

**16 - 20 juillet**

- Les grands
  4-12 ans
  *à Meix-le-Tige*
  "Des années 50' aux années 80"

**23 - 27 juillet**

- Les petits
  2,5-4 ans
  *à Meix-le-Tige*
  "Les super méchants"
- Les grands
  5-12 ans
  *à Châtillon*
  "Les super méchants"

**30 juillet - 3 août**

- Les petits
  2,5-4 ans
  *à Meix-le-Tige*
  "Les jouets"
- Les grands
  5-12 ans
  *à Saint-Léger*
  "Koh Lanta"

**6 - 10 août**

- Les petits
  2,5-4 ans
  *à Meix-le-Tige*
  "Moi, moche et méchant"

Renseignements-contacts :
Site Accueil Temps Libre : https://sites.google.com/site/atlsaintleger
Auxane Jacob : 0496/53 82 88 ou auxane.jacob@promemploi.be
Anne Schouveller : 0497/28 66 13 ou anne.schouveller@hotmail.be

## Stage d'éveil musical-yoga Semaine du 2-6 juillet

Tranche d'âges : 2,5-4 ans
Horaire : 9h-12h
Prix : 65 €
Renseignements-contacts : Caroline Selves caroselves@gmail.com ou 0497/46 15 10

## Stages Art'Ligue

| | | |
|---|---|---|
| *9 – 13 juillet* | *6 – 10 août* | *20 – 24 août* |
| *Art et Nature* | *Art et Nature* | *Vélo / Roller* |
| *8-12 ans* | *5-6 ans* | *3-13 ans* |
| *(journées)* | *(matins)* | *(matins et/ou après-midis)* |

Renseignements-contacts : www.ateliersartligue.be
ateliersartligue@gmail.com
063/21.80.81



# Plus que des voeux communaux, une fête de famille







Merci aux 4 étudiants de la section hôtellerie de l'ISF Virton : Julien ANTOINE, Julien GOBERT, George LAZAR MIHAÏ et Louis THOMAS qui ont servi avec brio lors de la soirée des vœux communaux, ainsi qu'à Amicie PETREMENT, étudiante également engagée par la commune durant la saison estivale.

Plusieurs personnes ont été admises à la pension durant l'année 2017 : Linda ROUSSEL, employée au CPAS ; Franck NAVIAUX, chef des écoles ; Liliane VERVOORT et Marie-Pol DOMINICY, institutrices ; Martine BILOCQ, technicienne de surface.
Merci pour leur travail et collaboration.

Ont été mis à l'honneur également :
Monique PONLOT, employée communale depuis 30 ans ainsi que les bénévoles de différentes associations.



**Ci-dessus**: Liliane VERVOORT, Anne SCHOUVELLER, Marie-Pol DOMINICY.

**À gauche** : Monique PONLOT, Caroline ALAIME, Martine BILOCQ.



**Ci-dessous** : Gauthier DROPSY, Monique JACOB, Anne SCHOUVELLER, Roger GILLEN, Christiane DAELEMAN.



**Ci-dessus** : Alain RONGVAUX, Marie-Thérèse BILOCQ et Guy DUJARDIN.



**À droite** : Philippe LEMPEREUR, Michel RONGVAUX, Daniel DERLET, Pascal GILLES, Monique JACOB.



# NOS JOIES, NOS PEINES



## Naissances

18.11.2017 : POETS Maëlle, fille de Jérôme et de HUBERT Shirley, Châtillon

24.11.2017 : THIELTGEN Eden, fils de Denis et de DE BOECK Virginie, Saint-Léger

05.12.2017 : GAUL Mia, fille de Nicolas et de ESPENOCILLA Maria, Saint-Léger

05.12.2017 : DABE Apolline, fille de Grégory et de ROSMAN Nathalie, Saint-Léger

16.12.2017 : VANDERLOOVEN Abel, fils de Gil et de OLIMAR Elodie, Châtillon

23.12.2017 : ALLARDING Castiel, fils de Geoffrey et de THOMAS Séverine, Meix-le-Tige

28.12.2017 : SCHOCKMEL Lyna, fille d'Arnaud et de ANSAY Katlyne, Saint-Léger

02.01.2018 : FONTAINE Kayden, fils de Michaël et de LACAVE Annick, Châtillon

18.01.2018 : DABE Adèle, fille de Julien et de URBAIN Camille, Saint-Léger

22.01.2018 : COPUS Igor, fils de Samuel et de COLLIGNON Pauline, Saint-Léger

## Mariages

09.12.2017 : DABE Julien et URBAIN Camille, Saint-Léger

## Décès

25.11.2017 : GERARD Anne-Marie, épouse de GREIN Pierre, Meix-le-Tige
28.11.2017 : LEBRUN Jeannine, veuve de SMETS René, Saint-Léger
22.12.2017 : GILLARDIN Michel, époux de DEVILLET Nadine, Saint-Léger
25.12.2017 : MASSIN Claudine, veuve de LEBRUN Michel, Saint-Léger
26.12.2017 : HENROTIN Jean, époux de GEORIS Marcelle
12.01.2018 : FRINKEN Elfriede, veuve de NICKELS Gustave, Saint-Léger
21.01.2018 : FRETZ Jean, époux de POUGIN Christiane, Saint-Léger
30.01.2018 : REMACLE Léon, Saint-Léger

# CHRONIQUE LEODEGARIENNE



## Février 2018

**17/02/2018**

Théâtre « T'emballe pas »
À 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Léger
Réservations : 0477/46.10.31

**18/02/2018**

Marche silencieuse
À 14h. Durée : entre 2h et 3h.
L'activité se déroulera dans un lieu de nature à Saint-Léger. Activité gratuite.
Informations et inscriptions :
Olivier SAUSSUS : 063/40.50.10

**23/02/2018**

Théâtre « T'emballe pas »
À 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Léger
Réservations : 0478/79.69.90

**23/02/2018**

Rendez-vous du vendredi (60 ans et plus)
À la bibliothèque. Activité de 14h00 à 16h00 (1 €) – Goûter de 16h00 à 17h00 (1 €) - Renseignements :
Betty PONCELET : 063/23.91.56
Bibliothèque : 063/58.99.24

**24/02/2018**

Théâtre « T'emballe pas »
À 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Léger
Réservations : 0496/53.37.19

**24/02/2018**

Distribution des plants de transparente
Informations et inscriptions : Commune de Saint-Léger : 063/23.92.94 – Philippe LEMPEREUR : 0498/21.07.27

**25/02/2018**

Repair Café
À l'école communale de Meix-le-Tige, de 09h00 à 12h00 - Informations :
Cyrille GOBERT : 063/58.32.93 – cyrille.gobert@hotmail.com

## Mars 2018

**02/03/2018**

Théâtre « T'emballe pas »
À 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Léger
Réservations : 0477/46.10.31

**03/03/2018**

Souper choucroute
Au cercle de Meix-le-Tige
Organisation : les Diapasons et le CSJ Meix-le-Tige
Contact : cerclemlt@hotmail.com - 0474/67.47.42

**03/03/2018**

Théâtre « T'emballe pas »
À 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Léger
Réservations : 063/23.26.47

**09/03/2018**

Rendez-vous du vendredi (60 ans et plus)
À la bibliothèque. Activité de 14h00 à 16h00 (1 €) – Goûter de 16h00 à 17h00 (1 €) - Renseignements :
Betty PONCELET : 063/23.91.56
Bibliothèque : 063/58.99.24

**09/03/2018**

Théâtre « T'emballe pas »
À 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Léger. Réservations : 0477/46.10.31

**10/03/2018**

Théâtre « T'emballe pas »
À 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Léger
Réservations : 063/23.91.59

**11/03/2018**

Repas « Touffaye »ou ½ poulet frites, dessert et café.
À 12h00, au local de la FC, rue Godefroid-Kurth, Saint-Léger.
Organisation de l'Institut de Musique et de la Fanfare Communale de St-Léger.
Renseignements et réservations :
Véronique SPRONCK : 0477/91.53.15 - fcinstitut@gmail.com
Olivier THIRY : 0484/31.57.67 -
Jean GILSON : 063/23.93.28 -
Michel RONGVAUX : 063/23.91.82 - 0494/59.64.09 - m.rongvaux@skynet.be

**16/03/2018**

Théâtre « T'emballe pas »
À 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Léger
Réservations : 0497/94.27.19

**17/03/2018**

Théâtre « T'emballe pas »
À 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Léger
Réservations : 063/21.84.57

**18/03/2018**

Repair Café
Au complexe sportif de Saint-Léger, de 09h00 à 12h00 - Informations :
Cyrille GOBERT : 063/58.32.93 – cyrille.gobert@hotmail.com



**18/03/2018**

Journées Wallonnes de l'Eau
Balade à la découverte de la vallée de la Rouge-Eau
Explications et expo sur les castors et les rongeurs le matin, balade guidée et commentée par Jean-Claude BERGUET du DNF.
Lieu de rendez-vous au chalet de la Rouge-Eau à 10h30
Organisation : SI Saint-Léger, les Amis de la Rouge-Eau et le Contrat Rivière Semois-Chiers.
Renseignements :
Syndicat d'initiative – 0471/66.96.18

**18/03/2018**

Concert par la Fanfare Communale de Saint-Léger pour les Membres, les Amis.
En ouverture : concert des jeunes de l'Institut de Musique.
À partir de 14h30, au local rue Godefroid-Kurth, 16 à Saint-Léger.
Entrée gratuite.
Renseignements et réservations:
Michel RONGVAUX : 063/23.91.82 - 0494/59.64.09 - m.rongvaux@skynet.be

**23/03/2018**

Théâtre « T'emballe pas »
À 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Léger. Réservations : 0477/46.10.31

**23/03/2018**

Rendez-vous du vendredi (60 ans et plus)
À la bibliothèque. Activité de 14h00 à 16h00 (1 €) – Goûter de 16h00 à 17h00 (1 €) - Renseignements :
Betty PONCELET : 063/23.91.56
Bibliothèque : 063/58.99.24

**24/03/2018**

Théâtre « T'emballe pas »
À 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Léger. Réservations : 0477/46.10.31

**24/03/2018**

Opération « Be Wapp – Grand Nettoyage de Printemps »
À 09h00 à l'atelier communal.
Renseignements : commune de Saint-Léger : 063/23.92.94 – Monique JACOB : 0471/83.15.13

**30/03/2018**

Soirée d'accueil des nouveaux arrivants
Commune de Saint-Léger
Renseignements et inscriptions :
Commune de Saint-Léger : 063/23.92.94 – 0471/83.15.13

## Avril 2018

**06/04/2018**

Rendez-vous du vendredi (60 ans et plus)
À la bibliothèque. Activité de 14h00 à 16h00 (1 €) – Goûter de 16h00 à 17h00 (1 €) - Renseignements :
Betty PONCELET : 063/23.91.56
Bibliothèque : 063/58.99.24

**15/04/2018**

Repair Café
À la salle des fêtes de Châtillon, de 09h00 à 12h00 - Informations :
Cyrille GOBERT : 063/58.32.93 – cyrille.gobert@hotmail.com

**20/04/2018**

Rendez-vous du vendredi (60 ans et plus)
À la bibliothèque. Activité de 14h00 à 16h00 (1 €) – Goûter de 16h00 à 17h00 (1 €) - Renseignements :
Betty PONCELET : 063/23.91.56
Bibliothèque : 063/58.99.24

## Mai 2018

**11/05/2018**

Soirée Club des «moins» jeunes
Organisation : CSJ Meix-le-Tige
Contact : cerclemlt@hotmail.com - 0474/67.47.42

**27/05/2018**

Repair Café
À l'école communale de Meix-le-Tige, de 09h00 à 12h00 - Informations :
Cyrille GOBERT : 063/58.32.93 – cyrille.gobert@hotmail.com

## Juin 2018

**02/06/2018**

Concert par la Fanfare Communale.
Vers 13h00, lors de la fête des écoles communale de Saint-Léger
Renseignements : école communale de Saint-Léger 063/60.09.68

**09/06/2018**

Audition publique des élèves de l'Institut de Musique
À 10h30, au local de la Fanfare Communale, rue Godefroid-Kurth, 16 Saint-Léger.
À 12h30, repas de clôture de l'année académique 2017-2018.
Organisation de l'Institut de Musique et de la Fanfare Communale de St-Léger.
Entrée gratuite.
Renseignements et réservations :
Véronique SPRONCK : 0477/91.53.15 - fcinstitut@gmail.com -
Olivier THIRY : 0484/31.57.67 -
Jean GILSON : 063/23.93.28 -
Michel RONGVAUX : 063/23.91.82 - 0494/59.64.09 - m.rongvaux@skynet.be

**24/06/2018**

Repair Café
À la salle des fêtes de Châtillon, de 09h00 à 12h00 - Informations :
Cyrille GOBERT : 063/58.32.93 – cyrille.gobert@hotmail.com

## Août 2018

**15/08/2018**

31 foire des artisans, produits régionaux, brocante
À la Fanfare Communale de St-Léger de 06h00 à 24h00, place du Trûche, rue Godefroid-Kurth.
Concerts en matinée pour l'apéritif et en après-midi.
Bal champêtre à partir de 18h00.
BBQ et buvette. Château gonflable gratuit.
Entrée libre.
Renseignements et réservations pour la foire et brocante :
Francine RONGVAUX : 063/23.91.82 - 0499/16.12.38
Renseignements généraux:
Michel RONGVAUX : 063/23.91.82 - 0494/59.64.09 - m.rongvaux@skynet.be

## Septembre 2018

**07, 08 et 15/09/2018**

Invitation à la musique (dès l'âge de 5/6 ans). Solfège et théorie de la musique (dès l'âge de 6/7 ans).
De 18h à 19h30 (le 07/09) et de 10h30 à 11h30 (les 08/09 et 15/09) à la Salle de la Fanfare Communale, rue Godefroid-Kurth Saint-Léger.
Pratique d'un instrument : Bois (clarinette, saxophone, flûte...) - Cuivre (trompette, bugle, cor, tuba, trombone...) - Percussion (batterie, timbales, xylophone, ...).
Renseignements :
Véronique SPRONCK 0477/91.53.15 - fcinstitut@gmail.com -
Olivier THIRY : 0484/31.57.67 -
Michel RONGVAUX : 063/23.91.82 - 0494/59.64.09

**POUR PLUS D'ÉVÈNEMENTS SUR VOTRE COMMUNE, CONSULTEZ LA PAGE FACEBOOK « QUE FAIRE SUR LA COMMUNE DE SAINT-LÉGER »**

**Vous souhaitez davantage de visibilité pour votre événement? N'hésitez pas à envoyer vos infos à : « Maison du Tourisme de Gaume » : mtg@soleildegaume.be (diffusion web et newsletter)**

LÉ LYS
créations florales

Ouvert du lundi au samedi
De 9h à 12h et de 14h à 18h30
Dimanche de 10h à 12h30
Fermé le lundi matin & mercredi après-midi

Rue du 5 septembre 1 – 6747 Saint-Léger
063/ 67 67 05



Ma Cuisine 30 ans
Créations PECHON

www.macuisine-creations.com
pechon.ma.cuisine@skynet.be

Ma Cuisine s.p.r.l. - Créations PECHON
Rue d'Arlon, 62 - B6747 SAINT-LEGER
Tél. : 063/24 00 34 - Fax : 063/24 00 35

Heures d'ouverture :
lundi - mercredi de 13h30 à 18h30
mardi - jeudi et vendredi de 10h00 à 18h30
samedi sur RENDEZ-VOUS



# les petits gourmands

**Traiteur Manuel Migeaux**
**40b faubourg d'Arival - 6760 VIRTON**
**0494 65 25 93** facebook les petits gourmands
lespetitsgourmands.manuelmigeaux@yahoo.be

Livraison de repas à domicile entre 11h et 12h15
du lundi au vendredi sur les communes de St Léger et Virton.
Service traiteur et livraison à domicile
également en semaine et le week-end
pour petits et grands groupes midi et soir.
Contactez-nous au **0494 65 25 93**



Chauffage
Sanitaire
Energies renouvelables

**JOSY GONRY SPRL**

Rue des Paquis, 25c
6769 HOUDRIGNY
Tél. 063/57 96 44
Fax 063/57 16 07

ets.gonry@skynet.be
www.josygonry.be

# SPRL GARAGE DU CENTRE

14, RUE D'ARLON - 6747 SAINT-LEGER
Tél et fax : 063 23 96 47

Vente et réparation toutes marques



Partenaire du Groupe Crucifix

CITROËN

Editeur responsable : Alain Rongvaux, Bourgmestre de Saint-Léger – Réalisation sprl Regifo Edition – 5070 Fosses-la-Ville – Tél. 071/74.01.37 – Fax 071/71.15.76 – Email : info@regifo.be - Votre conseiller en communication – Monsieur Roland CROSSET – Tél : 087 / 267 886